

A2C COURTAGE AUVERGNE RHONE ALPES
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 46, rue de Clignancourt
75018 PARIS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 26 MAI 2025

LES SOUSSIGNÉES :

- **la Société "A2C DEVELOPPEMENT"**, dont le siège social est situé à RENNES (35000) – 13, Boulevard Magenta, immatriculée au R.C.S de RENNES sous le numéro 901.188.128., représentée par sa Présidente, la Société "A2C COURTAGE", elle-même représentée par son gérant, Monsieur Jean-David LE PICARD,

- **la Société "HOLDING THARPON"**, dont le siège social est situé à PARIS (75018) – 46, rue de Clignancourt, immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 943.310.110., représentée par son Président, Monsieur Thibaud HARNOIS,

- **la Société "LINASONA"**, dont le siège social est situé à COLOMBES (92700) – 81, rue Youri Gagarine, immatriculée au R.C.S. de NANTERRE sous le numéro 921.847.638., représentée par son Président, Monsieur Naïm GRAZEM,

agissant en qualité de seules associées de la Société à Responsabilité Limitée "A2C COURTAGE AUVERGNE RHONE ALPES" au capital de 20 000 euros, dont le siège social est situé à PARIS (75018) – 46, rue de Clignancourt, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 26 mai 2025,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associées décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de cogérants de la Société, pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Thibaud HARNOIS**, né le 13 mars 1990 à NOGENT-SUR-MARNE (94), de nationalité française, demeurant à PARIS (75018) – 46, rue de Clignancourt,
- **Monsieur Jean-David LE PICARD**, né le 8 août 1985 à LISIEUX (14), de nationalité française, demeurant à FYE (72610) – L'Aubinière.

Messieurs Thibaud HARNOIS et Jean-David LE PICARD, disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Messieurs Thibaud HARNOIS et Jean-David LE PICARD acceptent, chacun en ce qui le concerne, les fonctions de cogérant qui viennent de lui être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et des conditions statutaires.

REMUNERATION DE LA GERANCE

Les associées décident, à l'unanimité, de fixer ultérieurement la rémunération de la gérance.

Néanmoins, la Société prendra d'ores-et-déjà en charge, si besoin, les cotisations sociales obligatoires (y compris sur primes et dividendes) et facultatives des cogérants.

Ils auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Jean-David LE PICARD,
Agissant en qualité de cogérant de la Société
et de gérant de la Société "A2C COURTAGE",
elle-même Présidente de la Société
"A2C DEVELOPPEMENT", associée

"Bon pour acceptation des fonctions de cogérant"

Signé par Jean-David LE PICARD
Le 26/05/2025

ID: tx_qrMg41bkxv53

Signed with
Universign

Monsieur Thibaud HARNOIS
Agissant en qualité de cogérant de la Société
et de Président de la Société "HOLDING
THARPON", associée

"Bon pour acceptation des fonctions de cogérant"

Signé par Thibaud HARNOIS
Le 26/05/2025

ID: tx_qrMg41bkxv53

Signed with
Universign

Monsieur Naïm GRAZEM
Agissant en qualité de Président de la
Société "LINASONA", associée

Signé par Naïm GRAZEM
Le 26/05/2025

ID: tx_qrMg41bkxv53

Signed with
Universign